



Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2022

FÉDÉRER-TRANSFORMER-INNOVER

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est une instance stratégique qui concourt à la mise en œuvre de la politique régionale de santé en donnant à l'Agence régionale de santé des avis sur ses modalités d'élaboration, de suivi et d'évaluation. C'est un lieu d'échanges, d'informations, de propositions et de débats en toute transparence.

[Conférence régionale de la santé et de l'autonomie - CRSA | Agence régionale de santé Centre-Val de Loire \(sante.fr\)](#)



SOMMAIRE

1) ÉDITO DU PRÉSIDENT DE LA CRSA CENTRE-VAL DE LOIRE	5
2) LES AVIS DE LA CRSA	6
3) LA COMMISSION SPÉCIALISÉE ORGANISATION DES SOINS (CSOS)	8
4) LA COMMISSION SPÉCIALISÉE PRÉVENTION (CSP)	9
5) LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DROITS DES USAGERS (CSDU)	11
6) LA COMMISSION MÉDICO-SOCIALE (CSMS)	12
7) ZOOM SUR LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)	13
8) QUELQUES EXEMPLES D'AXES STRATÉGIQUES DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE DE LA CRSA :	
- TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME-TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT (TSA-TND) DE LA CRSA	17
- NOUVELLE GOUVERNANCE	18

01 LE MOT DU PRÉSIDENT



Monsieur Olivier Servaire-Lorenzet,
Président de la CRSA
Centre-Val de Loire

Le 4 mars 2022, lors d'un séminaire régional de cohésion, nous avons fixé la feuille de route de notre CRSA pour la nouvelle mandature.

Je profite de cet éditto pour souligner à nouveau le travail remarquable de mon prédécesseur, Michel MOUJARD, et des présidents des commissions spécialisées.

Notre feuille de route c'est d'abord un état d'esprit. **Fédérer, transformer et innover.**

Fédérer : c'est penser et agir ensemble, dans le respect du débat contradictoire pour progresser dans la diversité des avis et des opinions.

Transformer : notre système de santé est en crise et mérite des changements profonds et une refondation totale.

Innover : notre région est audacieuse et capable de proposer des organisations nouvelles et des pratiques inhabituelles.

Notre feuille de route précise 7 priorités :

- 1/ Promouvoir le « bien-être » mental de la population de la région.
- 2/ Améliorer les parcours de santé pour les patients atteints de cancers.

- 3/ Favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap dans le contexte de transformation de l'offre.

- 4/ Permettre aux usagers du secteur social et médico-social de bénéficier d'accompagnements bienveillants.

- 5/ Développer la formation et l'attractivité des métiers de la santé.

- 6/ Développer l'offre de santé en faveur des personnes avec des Troubles du spectre de l'autisme-Troubles du neuro-développement (TND-TSA).

- 7/ Promouvoir les patients partenaires.

Pour chacune de ces priorités, nous avons choisi 4 axes transversaux :

- 1/ Promouvoir la prévention primaire et secondaire.
- 2/ Prévenir les renoncements aux soins.
- 3/ Réussir la transformation numérique.
- 4/ Développer l'observation critique pour objectiver les positions de la CRSA.

En 2022, notre CRSA a travaillé sur de nombreux projets et en étroite concertation avec l'ARS. Elle s'est positionnée sur 5 sujets en particulier.

01

LES OBJECTIFS PLURIANNUELS D'ÉTUDIANTS EN SANTÉ



Dans sa séance du 9 décembre 2021, la CRSA a rappelé la gravité de la situation de la démographie médicale en région Centre-Val de Loire. Elle a pris acte des objectifs quantifiés fixés par l'arrêté du 13 septembre 2021 en regrettant que la décision du nombre d'étudiants par filière n'ait pas fait l'objet d'un réel débat avec les instances de démocratie sanitaire. Elle a demandé un véritable électrochoc en augmentant de manière significative le nombre d'étudiants et en innovant sur les modalités de l'enseignement. Le 5 mai 2022, la commission permanente a refait le point suite à l'annonce du premier ministre en faveur d'un deuxième Centre hospitalier universitaire (CHU) dans notre région et s'est félicitée que **l'électrochoc** a bien eu lieu.

La CRSA reste néanmoins vigilante sur les modalités pratiques qui seront mises en œuvre. La task force sur l'attractivité des métiers fera des propositions.

02

LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN SANTÉ



La commission permanente a souligné l'engagement sans précédent des pouvoirs publics sur la e-santé avec des moyens budgétaires importants. Elle observe la forte implication de l'ARS, de l'Assurance Maladie, du GRADES et des acteurs de terrain pour réussir cette transformation numérique. Elle a souligné néanmoins que **le pilotage reste trop cloisonné** et demande un pilotage général englobant réellement les champs sanitaires, ambulatoires, médico-sociaux et sociaux. La question de

la **soutenabilité** financière et humaine est centrale pour éviter une déconnexion entre les objectifs et les moyens. Enfin, il semble nécessaire de renforcer la synchronisation des temps de transformations numériques pour éviter des problèmes d'interopérabilités préjudiciables aux usagers et aux professionnels de santé. La **question éthique** est aussi à approfondir dans l'usage numérique pour conserver une démarche clinique humaine et soucieuse de la transition écologique.

03

LA SITUATION DES SERVICES DES URGENCES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



La commission permanente a consacré deux séances à ce sujet. En juin 2022, elle a alerté sur l'urgence d'agir vite et en profondeur. De manière chronique, on constate une **dégradation importante** du fonctionnement de ces services et un réel et profond épuisement des professionnels de santé qui y travaillent. Si **la CRSA** note les démarches réelles entreprises par le gouvernement pour agir vite, elle **demande des changements structurels** pour éviter que la permanence des soins s'effondre. Il est notamment urgent

de renforcer l'organisation territoriale de la Permanence des soins ambulatoires (PDSA), créer des emplois dans les centres 15 et les régulations libérales, développer les pratiques avancées, augmenter le nombre d'étudiants formés aux métiers de l'urgence...

L'été 2022 a été très compliqué et encore plus difficile que les autres étés. Beaucoup de lits et places ont été fermés faute de ressources humaines dans les services sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

04

LA PRISE EN CHARGE DE NOS AÎNÉS



Dans ce secteur, l'été 2022 a été particulièrement difficile. Un réel choc d'attractivité s'impose pour réussir le bien vieillir. Sous l'impulsion du professeur Fougère et des acteurs de terrain, une dynamique régionale se met en place et traduit une résilience à saluer.

Néanmoins, si la dynamique est bien réelle, ainsi que les bonnes volontés,

le **manque de moyens** humains et budgétaires est bien présent. Les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ne sont pas toujours à la hauteur des besoins et les acteurs de terrain demandent que les démarches d'évaluation soient mises en œuvre dans de meilleures conditions. Il faut un calendrier réaliste, concerté et ne pas confondre contrôle

et évaluation. L'amélioration de la qualité nécessite de la pédagogie, du temps et de la réflexion. **Il est urgent d'augmenter les financements et les ratios d'encadrement.** S'il existe des règles d'encadrement en réanimation, en soins critiques, en maternité et en pédiatrie, il n'y a aucune raison pouvant expliquer leur absence dans les structures d'accueil de nos aînés.

05

LE SÉCUR DE LA SANTÉ



Incontestablement, c'est une réelle avancée pour donner un nouveau souffle à un système de santé en crise profonde. Les moyens budgétaires engagés sont considérables pour améliorer les salaires et renforcer les investissements.

Néanmoins, ces avancées s'inscrivent dans un contexte qui s'est compliqué en raison de la perte de l'attractivité

de beaucoup de secteurs et d'une crise économique profonde. La question de la soutenabilité financière des mesures prises est aujourd'hui posée : **les acteurs auront-ils les moyens de financer les hausses justifiées de salaires sans prendre de mesures drastiques de redressement ? Pourront-ils investir durablement sans s'endetter trop durablement ?** L'inquiétude est grande

de savoir qui va payer. Il est urgent de régler rapidement la question des professionnels du système de santé qui sont aujourd'hui exclus du bénéfice du Ségur et qui contribuent tous les jours au bien-être de notre population.

Ces métiers de l'humain sont aujourd'hui en souffrance et une réponse rapide est demandée.

La mise en œuvre du Projet régional de santé (PRS) 2023-2028 devra veiller à améliorer le quotidien des professionnels de santé et des usagers. Ce ne doit pas être un rapport de plus !

02 LES AVIS DE LA CRSA

- › Avis de la commission spécialisée prise en charge et accompagnement médico-sociaux de la CRSA sur la nouvelle procédure d'évaluation des Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) — août 2022
- › Avis de la CRSA sur la situation des urgences - juin 2022
- › Avis de la CRSA sur les objectifs pluriannuels du nombre d'étudiants en santé - mai 2022
- › Avis de la CRSA sur les objectifs pluriannuels du nombre d'étudiants en santé — décembre 2021



[Les avis de la CRSA | Agence régionale de santé Centre-Val de Loire \(sante.fr\)](https://sante.fr)



03 LA COMMISSION SPÉCIALISÉE ORGANISATION DES SOINS (CSOS)

Monsieur Tony-Marc Camus,
vice-président puis président de la CSOS

L'année 2022 aura été marquée par l'absence imprévue de la présidente de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS), Madame le docteur Marie-Françoise BARRAULT.

Durant cette période, la CSOS a ainsi été animée par le vice-président, Monsieur Tony-Marc CAMUS.

Il a engagé un travail d'articulation pragmatique avec les acteurs de l'ARS autour des axes suivants :

- › réflexion sur les modalités de travail, d'échanges et de présentation des dossiers en CSOS,
- › mise en place de temps préparatoire aux séances,
- › préparation de l'élection du ou de la future présidente et vice-président finalement reportée en 2023.

Ces travaux ont permis de fluidifier les rapports entre la CSOS et les services

de l'ARS compte tenu des enjeux majeurs sur 2023 et 2024 en lien avec le Projet régional de santé 2023-2028 et la réforme des autorisations.

La CSOS tient à remercier les services de l'ARS pour la qualité des supports transmis et le travail de fond réalisé dans le cadre notamment des travaux préparatoires du PRS 2023-2028 afin d'éclairer la commission.

LES SÉANCES DE LA CSOS 2022 :

- › **Nombre de membres titulaires : 46 membres répartis en 7 collèges**
- › **Nombre de séances : 7**
 - 3 dédiées aux **dossiers d'autorisations sanitaires** (03 mars, 10 juin, 13 octobre)
 - 3 dédiées à la **préparation du PRS 2023-2028** (07 avril, 13 septembre, 22 novembre)
 - 1 mixte (autorisations sanitaires / PRS 3 - 16 décembre)

Nombre de dossiers examinés : 35

La répartition des dossiers par activité de soins / EML :

SSR	17
Plateau mutualisé imagerie + IRM + Scanner	6
Psychiatrie	3
Dépistage Prénatal Non Invasif (dont reconnaissance d'un besoin exceptionnel)	2
Confirmation suite à la cession d'autorisation (1 HAD /1 psychiatrie)	2
Transformation de l'offre de soins	2
NRI(dont reconnaissance d'un besoin exceptionnel)	2
AMP/DPN	6

Sur 35 dossiers :
SSR : 48 %
des dossiers
examinés
Imagerie : 18 %

ZOOM SUR LES AVIS RENDUS PAR LA CSOS :

› Activités de soins

Besoins exceptionnels :

Neuroradiologie pour le Loiret et Diagnostic Prénatal Non Invasif pour l'Indre-et-Loire

Autorisations d'activité :

SSR, Psychiatrie, AMP/DPN, Neuroradiologie, DPNI

Confirmation suite à cession d'autorisation : HAD, Psychiatrie

Projet plateau d'imagerie médicale mutualisé pour l'organisation de la permanence des soins en imagerie commune à l'ensemble de la région Centre-Val de Loire.

› Équipements : IRM, scanners

› Transformation de l'offre :

transformation des établissements sanitaires de Selles-sur-Cher et de Beaune-la-Rolande en établissements médico-sociaux.

2022 : UNE ANNÉE DE CONSTRUCTION DU PRS DANS UN CONTEXTE DE RÉFORME MAJEURE DES AUTORISATIONS SANITAIRES

3 séances dédiées et 1 mixte pour le PRS.

Principaux thèmes abordés en 2022 :

- › présentation de la démarche de co-construction et du calendrier,
- › démographie et attractivité des professionnels de santé,
- › offre de proximité coordonnée,
- › offre de référence et de recours,
- › soins non programmés,
- › enjeux de la réforme des autorisations - Zoom sur les activités de soins de cancérologie, SMR, soins critiques,
- › OQOS : bilan PRS 2 / perspectives PRS 3,
- › OQOS HAD.

2022 : MISE EN PLACE D'UNE DYNAMIQUE DE RÉFLEXION EN PERSPECTIVE DU TRAVAIL À VENIR SUR LE RENOUVELLEMENT GLOBAL DES AUTORISATIONS

Réflexion engagée par les membres de la CSOS / l'ARS sur le fonctionnement de la commission notamment dans le cadre de la réforme des autorisations à venir.

- › 3 axes de travail définis.
- › 2 actions concrètes mises en œuvre dans le cadre de la dernière fenêtre de dépôt des demandes d'autorisations (dernier trimestre 2022) :
 - note à l'attention du promoteur rappelant notamment les attendus

sur les dossiers présentés en CSOS,

- dossier synthétique établi par le promoteur reprenant les points saillants du dossier.

La dynamique se poursuivra en 2023 en articulation avec la réforme des autorisations

2023 : UNE ANNÉE RYTHMÉE PAR LE PRS ET LA PRÉPARATION DE LA RÉFORME DES AUTORISATIONS

- › Publication du Schéma régional de santé (SRS) d'ici le 1^{er} novembre 2023.
- › Une année de préparation de la mise en œuvre de la réforme des autorisations sanitaires avec un échelonnement des fenêtres de dépôt sur l'année 2024.

L'ARS Centre-Val de Loire participe aux groupes de travail / webinaires nationaux (identification des impacts et remontée des spécificités régionales).

- › Évolution du système d'information avec une dématérialisation du processus d'instruction des demandes d'autorisations sanitaires et mise en place à l'échelle nationale d'un dossier unique par activité de soins soumise à autorisation => participation de l'ARS Centre-Val de Loire au groupe de travail dossier unique et Système d'information autorisation.

04 LA COMMISSION SPÉCIALISÉE PRÉVENTION (CSP)

Madame Céline Leclerc, présidente
Monsieur Jean-Claude Bourquin, vice-président

Le 1^{er} décembre 2021, la commission spécialisée prévention, dans sa nouvelle mandature, s'est installée. Depuis, elle s'est réunie régulièrement, tous les deux mois environ (6 fois en 2022) notamment pour débattre des bilans du programme régional de santé de deuxième génération, de l'élaboration de celui de 3^{ème} génération, et de la construction du programme régional de santé environnement de 4^{ème} génération, au regard des actions de prévention et promotion de la santé.

Au-delà de ces cadres réglementaires, la commission a défini des thématiques sur lesquelles elle souhaitait travailler. Ainsi, lors de la première commission de 2022, les membres ont débattu sur les fondamentaux de la prévention et promotion de la santé et ont souhaité qu'au cours de leur mandat les débats puissent porter sur les problématiques suivantes :

- › Comment évaluer les politiques de santé, notamment celles relatives à la prévention et promotion de la santé pour convaincre de la nécessité de prévenir plutôt que de soigner,

- › Comment travailler les approches de la littératie* en santé,
 - › Comment encourager les prises de conscience et prévenir la santé au regard des problématiques environnementales,
- À ces éléments, les membres de la commission ont apporté leurs contributions, leurs points d'attention s'agissant des 7 axes de la feuille de route de la CRSA, la prévention étant un axe transversal du programme.

S'agissant de l'organisation des séances, l'ordre du jour de chaque réunion s'appuie sur des sujets proposés par les membres de la commission et des avis à porter aux programmes de l'ARS. À chacune des présentations de plans ou programmes de l'ARS, des intervenants extérieurs sont sollicités pour les mettre en lumière, à partir d'actions concrètes.

Au cours de cette année 2022, sans être exhaustif, les travaux de la commission spécialisée ont porté sur les thèmes suivants : la prévention et promotion de la santé, la prévention des cancers, l'environnement et les 1 000 premiers jours de vie.

LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ

En préalable aux nombreuses séances de travail sur les 5 années de mandat à venir, les membres ont en première instance échangé sur les concepts de prévention et promotion de la santé, les déterminants de la santé, les inégalités de santé, la littératie en santé, les principes fondamentaux d'intervention en prévention et promotion de la santé. Au cours de cette séance, les échanges ont souligné la difficulté de convaincre les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État... pour investir davantage dans la prévention, notamment dans un contexte de démographie des professionnels de santé en tension et du fait de la temporalité des impacts de la prévention. De ce constat, les membres ont mis l'accent sur la nécessité de disposer des outils de mesure pour évaluer les programmes de prévention - promotion de santé et mettre en lumière l'importance d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé. Enfin, les membres ont insisté sur tout l'enjeu d'augmenter les compétences en littératie en santé de l'ensemble de la population, et ce, dès le plus jeune âge.



***La littératie en santé** est « la connaissance, les compétences, la motivation et la capacité à repérer, comprendre, évaluer et utiliser des informations sur la santé lors de la prise de décision dans des contextes des soins, de prévention des maladies et de la promotion de la santé pour maintenir ou améliorer la qualité de vie » **Sorensen**

LA PRÉVENTION DES CANCERS

À l'issue des travaux d'évaluation du parcours cancers relatif au PRS 2, une réunion a été consacrée à cette thématique. Lors de cette instance, les débats ont été alimentés par le retour de cette évaluation sur les parcours cancers, par une présentation de la situation en Centre-Val de Loire de la morbi-mortalité des cancers et de l'organisation en région des dépistages organisés. Les sujets de préoccupation des membres ont porté sur la nécessité en Centre-Val de Loire de disposer d'un registre des cancers car en l'absence aujourd'hui, il demeure difficile d'en mesurer l'incidence. Si les taux de dépistage dans la région sont parmi les plus élevés au regard d'autres régions, ces taux restent relativement faibles. Des collaborations avec des acteurs de proximité comme la médecine du travail, l'Ucsa, la Caf, Pôle emploi... pourraient être les relais auprès de populations moins captives.

L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

Les facteurs environnementaux sur l'état de santé deviennent couramment admis depuis quelques années ; pour autant, malgré des constats alarmants, les décisions politiques demeurent peu significatives pour les membres de la commission. Au regard des éléments apportés en séance sur les programmes environnementaux favorables à la santé dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, les débats ont porté sur la nécessité d'accompagner ces établissements, d'apporter les outils nécessaires plutôt que d'avoir des politiques coercitives, d'articuler avec d'autres schémas comme les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), ou encore d'anticiper la reconversion des bâtiments qui ne sont plus utilisés pour éviter la naissance de déchetterie sauvage. Enfin, si la promotion de l'urbanisme favorable à la santé ne peut qu'être soutenue au sein de ces établissements par la commission, cette promotion doit s'étendre plus largement et de façon accélérée au niveau de l'habitat des particuliers.

LES 1 000 PREMIERS JOURS DE VIE

Les 1 000 premiers jours de vie (période de la grossesse jusqu'aux deux ans de l'enfant) correspondent à une période déterminante du fait du grand développement de l'enfant, d'une période de vulnérabilité pour l'enfant, de l'impact des influences extérieures avec des effets durables sur l'enfant et l'ancrage de certaines inégalités. Les membres de la commission ont souligné la nécessité d'accompagner les parents. Ils ont, entre autres, rappelé l'enjeu de l'entretien prénatal précoce qui n'est pas toujours réalisé dans les mêmes conditions. La commission a alerté sur les manques de moyens des services de protection maternelle et infantile faute de professionnels pour accomplir toutes leurs missions. Par ailleurs, il convient de renforcer la coordination entre la PMI, les maternités, les professionnels libéraux et les soutiens à la parentalité pour accompagner les familles dans leur globalité. Les membres ont en revanche salué les programmes engagés par la PMI du Loiret sur la mission récemment déployée par une puéricultrice spécialisée en environnement. Ces actions ont pour objectif de contribuer à la réduction de l'exposition aux polluants environnementaux des femmes enceintes et des jeunes enfants dans le cadre des 1 000 premiers jours. Les membres regrettent que ces programmes dépendent de financements non pérennes et ne sont ni conséquents, ni déployés sur l'ensemble de la région, ni garantis d'être confortés dans le temps.

AUTRES THÉMATIQUES

De nombreux autres sujets ont fait l'objet de débats, non moins importants, au cours de ces réunions : l'école promotrice de santé, la prévention santé des jeunes vivant avec un TSA/TND, la prévention et la réduction des risques des conduites addictives... Les comptes-rendus de ces débats sont accessibles pour ceux qui seront intéressés.

En ma qualité de présidente de cette commission, je souhaite vivement remercier l'ensemble des membres pour la qualité des échanges toujours nombreux, riches et dans un respect mutuel, également remercier tous les intervenants venus témoigner, apporter leur expérience et leur expertise, enfin remercier les professionnels de l'ARS qui nous accompagnent pour faire en sorte que nos débats puissent se réaliser dans les meilleures conditions.

05 LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DROITS DES USAGERS (CSDU)

UNE NOUVELLE COMMISSION

La fin de l'année 2021 a été marquée par le renouvellement quasi complet de la Commission spécialisée droit des usagers (CSDU). Sa première réunion le 25 novembre a été consacrée au vote de son règlement intérieur et à l'élection des présidente et vice-présidente. La CSDU s'est réunie 4 fois en 2022.

LE RAPPORT DE LA CRSA - DROITS DES USAGERS

Il est toujours important de rappeler que la CSDU est la seule commission spécialisée qui doit produire le rapport de la CRSA, répondant au cahier des charges du 5 avril 2012, sur les droits des usagers tel que mentionné à l'article D-1432-42 du Code de la santé publique. La CNS (Conférence nationale de la santé) présidée par le professeur Emmanuel Rusch, suite à son avis du 31-12-2019, a lancé, à l'automne 2021, des travaux relatifs à la révision de ce cahier des charges. Malgré des difficultés liées à la temporalité du renouvellement de la CRSA Centre-Val de Loire, la CSDU a réussi à assurer une participation active aux réunions nationales organisées en visioconférence par la CNS faisant entendre, ainsi, la voix de notre région. Malheureusement, plus d'un an après la fin de travaux, la parution du nouveau cahier des charges n'est toujours pas d'actualité. Néanmoins, comme tous les ans, le rapport d'activité dont le rapport des CDU produit par l'ORS (Observatoire régional de la santé) a été relu par la CSDU le 16 juin 2022 en commission et a été adressé au Ministère dès fin juin 2022.

DE NOUVEAUX AXES DE TRAVAIL

L'effectivité des droits des usagers du système de santé, dans son ensemble devant toujours être réinterrogée, la commission a, dans cette optique, mis en place un groupe de travail inter-commissions de la CRSA (CSDU-CSOMS) afin de travailler sur les droits à la scolarisation des enfants handicapés en région ; 2 réunions ont permis de mieux cerner les inégalités territoriales et de travailler sur la mise en place des DAME (Dispositif d'accompagnement médico-éducatif) et des DAR (Dispositif d'auto régulation). L'implication des membres de ce groupe de travail dans les travaux du PRS3 n'a pas permis de le réunir à nouveau au cours du 4^e trimestre mais, dès début 2023, les travaux reprendront. La démocratie en santé, mise à mal lors du début de la crise COVID-19, doit reprendre toute sa place et se renforcer. Pour répondre à cet enjeu essentiel, la CSDU a décidé de travailler en partenariat avec les formations spécifiques « expression des usagers » des CTS (Conseil territorial de santé) afin de :

- › soutenir les formations départementales qui auraient des difficultés à exister,

Madame Dominique Beauchamp, présidente
Madame Martine Vandermeersch, vice-présidente

- › s'enrichir des travaux menés sur les territoires,
- › partager des thématiques communes de réflexions et d'actions.

L'organisation de la première réunion prévue en décembre 2022 a été reportée à début 2023 en raison de l'organisation des CNR santé territoriaux mais a reçu un accueil des plus favorables de la part des représentants des CTS.

RECRUTEMENT DES PATIENTS PARTENAIRES

La CSDU travaille à un projet régional de promotion des usagers du système de santé en Centre-Val de Loire qui s'inscrit dans l'axe 7 de la feuille de route de la CRSA.

CE PROJET COMPORTE 3 OBJECTIFS :

- › Développer le rôle d'utilisateur-partenaire pour transformer les organisations et les pratiques professionnelles.
- › Développer un nouveau corps enseignant constitué d'utilisateurs et de patients partenaires.
- › Développer des projets de recherche avec des utilisateurs co-chercheurs.

Une expérimentation est faite à la faculté de médecine de Tours dans toute la région Centre-Val de Loire qui intégrera dès le deuxième semestre 2023 des patients partenaires dans les Groupes d'échange et d'analyse de pratique (GEAP) du 3^e cycle de médecine générale. Un cahier des charges est élaboré pour un recrutement qui se chargera de faire un état des lieux des dispositifs existants.

MISSION FLASH SOINS URGENCES

La mission flash du docteur François Braun sur les urgences et les soins non programmés a proposé un ensemble de mesures pour l'été pour limiter les venues aux urgences. La CSDU a répondu à un questionnaire sur la compréhension des messages de la campagne de communication et sur l'impact ressenti sur la qualité de l'accès aux soins non programmés. La communication a été dans l'ensemble bien entendue mais la commission déplore un manque d'affichage dans certains lieux.

BILAN DES RENOUVELLEMENTS DES CDU 2023-2026

Les mandats des représentants des usagers dans les CDU sont arrivés à échéance fin 2022. Chaque CDU doit avoir 2 titulaires et 2 suppléants. Les mandats sont de 3 ans. 99 établissements en Centre-Val de Loire sont concernés par les CDU qui n'existent que dans le sanitaire.

- › Sur 198 sièges titulaires, 184 sont pourvus (93 %).
 - › Sur 198 sièges suppléants, 134 sont pourvus (68 %).
- Un nouvel appel sera fait afin de renforcer les équipes.

06 COMMISSION SPÉCIALISÉE MÉDICO- SOCIALE

Madame Aude Brard, présidente

UNE DÉFINITION D'AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Le sujet de l'évolution de l'offre médico-sociale en région pour la construction d'une société plus inclusive a fait l'objet de nombreux échanges.

En 2021 et 2022, les débats au sein de la commission spécialisée se sont portés notamment sur la scolarisation des enfants en situation de handicap et la transformation en dispositifs d'accompagnement médico-éducatifs, en lien avec la CSDU.

Les suites du Ségur et de ses impacts financiers pour le secteur médico-social ont également fait l'objet de nombreux échanges avec un mécontentement exprimé sur les écarts Ségur puis sur les oubliés du Ségur.

En vue de préparer le séminaire de la CRSA du 4 mars 2022, un questionnaire flash a été transmis en janvier 2022 aux membres de la commission spécialisée afin d'identifier leurs priorités à inscrire pour les prochaines années.

Il en est ressorti la nécessité de travailler urgemment sur l'attractivité des métiers de la santé et sur le sujet de l'accès aux soins, en lien avec les autres commissions de la CRSA.

Le 4 mars, au sein de la feuille de route de la CRSA, 3 axes de travail concernant spécifiquement le secteur médico-social ont été identifiés comme prioritaires :

- › Favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap dans le contexte de transformation de l'offre.
Pilote : Pascal Usseglio, directeur régional d'APF France Handicap
- › Permettre aux usagers du secteur social et médico-social de bénéficier d'accompagnements bien traitants.
Pilotes : Pascal Oréal, Président du CTS 37 et Habiba Azouzi, déléguée CFDT
- › Développer l'offre de santé en faveur des personnes avec TND-TSA.
Pilote : Martine Vandermeersch, Présidente du CTS 28

Pour éviter de constituer de nouveaux groupes de travail, la déclinaison de ces priorités se fait par les pilotes en lien avec la CRSA, sa commission permanente et la commission spécialisée médico-sociale dont ils sont membres.

La commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » a pu une nouvelle fois compter sur la mobilisation des représentants des usagers, des élus, des organismes gestionnaires, des professionnels et des institutionnels, avec un appui constant de l'ARS, pour contribuer à la concertation dans le champ médico-social.

La Commission s'est réunie à sept reprises en 2021 et 2022. Les travaux ont porté sur des sujets relatifs à la transformation de l'offre, aux nouvelles modalités d'accompagnement, à la place des usagers dans ces accompagnements, à l'évaluation du PRS 2, à la préparation du PRS3, aux suites du Ségur et à la démarche d'évaluation des Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

UN AVIS SUR LA NOUVELLE PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES ESSMS

En juin 2022, la commission spécialisée médico-sociale s'est auto-saisie de la question de la réforme des évaluations des ESSMS. Elle a formulé un avis durant l'été, avis présenté en commission permanente en septembre 2022 puis diffusé à l'ensemble de la CRSA.

Cet avis a permis des échanges riches entre les différents membres de la commission spécialisée sur le fond comme sur les modalités de mise en œuvre.

Sur le fond, les objectifs et éléments centraux de la démarche ont été entièrement partagés par les membres de la commission spécialisée qui ont souligné les points positifs de cette nouvelle démarche :

- › amélioration de la qualité,
- › lutte contre la maltraitance,
- › respect des droits des personnes,
- › prise en compte et réponse aux besoins,
- › cohérence des moyens pour y répondre.

Toutefois, les membres de la commission spécialisée ont fait état de points de vigilance et de freins à une mise en œuvre effective de cette démarche. Ils ont également rappelé, dans un contexte extrêmement tendu d'un point de vue des effectifs, le risque de considérer cette démarche uniquement comme un contrôle, amenant, dans la précipitation, à mobiliser le peu de ressources existantes pour faire quelques modifications d'amélioration de points visibles par les évaluateurs. Or, l'amélioration de la qualité de prise en charge nécessite pédagogie, temps, réflexion sur ce qui peut/doit être amélioré.

PARTICIPATION ACTIVE DE LA COMMISSION À LA RESTITUTION D'ÉVALUATION DU PRS 2 ET À LA CONSTRUCTION DU PRS 3

Concernant l'évaluation du Projet régional de santé 2, les membres de la commission spécialisée ont pu regretter différents points et notamment :

- ▶ Le fait qu'il s'agissait plus d'un état des lieux que d'une évaluation permettant de suivre l'évolution de la santé de la population sur les 5 années du PRS 2.
- ▶ Le manque de pertinence des indicateurs du PRS 2 sur laquelle la commission spécialisée avait déjà insisté lors de l'élaboration du PRS 2.
- ▶ L'absence d'évaluation des dispositifs créés dans le cadre de la transformation de l'offre et de leurs impacts sur les publics concernés.

Ces éléments ont été remontés par la Présidence de la commission au cabinet en charge de la réalisation d'une

partie de l'évaluation du PRS 2, lors d'un entretien spécifique en janvier 2022.

Concernant les travaux d'élaboration du PRS3, des propositions ont été formulées par la commission en 2022. Sur les parcours personnes âgées (PA), les membres de la commission ont souhaité notamment insister sur la question de la citoyenneté des personnes âgées qui devra être prise en compte ainsi que la façon dont le numérique améliore l'accompagnement et la prise en charge. Sur les parcours PH, la commission a attiré l'attention de l'ARS sur la nécessité de traiter spécifiquement de l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes. Sur le sujet des personnes en difficulté spécifiques, le souhait d'une meilleure visibilité des enjeux et de l'offre existante a été formulé et devra être repris lors de prochains travaux de la CRSA.



Assemblée plénière de la CRSA
Centre-Val de Loire dédiée au CNR
Santé – 13 décembre 2022
©ARS Centre-Val de Loire

07 ZOOM SUR LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

CTS 18

Présidente : **Nathalie VERNE**

Le Conseil territorial du Cher se mobilise pleinement face aux enjeux de santé du territoire. Après les élections en mai dernier, le nouveau bureau s'est installé, ainsi que ses commissions spécialisées. En présence de la délégation départementale de l'ARS du Cher, le bureau du CTS s'est réuni mensuellement pour échanger, débattre, s'informer et contribuer activement aux questions de santé du territoire.

Les points notables de ces rencontres concernent, de toute évidence :

- › l'évolution alarmante de la démographie médicale dans le département, notamment en zone rurale. Un manque de médecin qui s'élargit aujourd'hui à l'ensemble des métiers de l'humain. Ici, les questions d'attractivité du territoire et des métiers sont, sans aucune mesure, de véritables enjeux.
- › les réponses seront forcément protéiformes. Pour n'en citer que deux, l'une tient à la nécessaire extension du Ségur à tous les métiers œuvrant dans le champ de la santé, donc de la prévention et l'autre à la capacité des autorités à permettre une réelle égalité des chances pour tous les patients, dans tous les territoires, par une répartition équilibrée des

moyens humains et financiers. La règle d'universalisme proportionné ne peut souffrir d'arbitrages, pour lesquels la boussole principale serait la question démographique.

- › l'intégration de la prévention universelle et de l'environnement à tous débats.

Le dernier trimestre 2022 a consisté à organiser la plénière du CTS prévue en décembre. Toutefois, la mise en œuvre, à la même période, du Conseil national de la refondation (CNR) volet santé dans le Cher, a décalé la date de cette plénière au 23 mars 2023. Il est important de préciser que de nombreux membres du CTS 18 ont participé aux différents ateliers du CNR. Depuis plusieurs mois, les membres du bureau et à travers eux, les acteurs du CTS sont interpellés par la situation

de nombreux habitants du Cher en grande difficulté. Ces souffrances exprimées, ces ruptures de parcours de santé nous amènent à réfléchir aux moyens existants, au-delà du manque de moyens humains (sans omettre ce manque bien entendu). Il s'agit de mobiliser les ressources existantes, les coopérations dans une approche centrée sur le patient. L'objectif est de permettre l'accès au soin et le maintien dans le soin de nombreuses personnes. Le 23 mars 2023 sera consacré à un partage d'expertise afin de mutualiser des solutions et d'identifier des pistes de simplification. Ces dernières pourront ensuite être portées en bureau pour les transformer en actions opérationnelles. Enfin, le CTS, avec le concours du DAC, a créé son logo.

CTS 28

Présidente : **Martine Vandermeersch**

Capitalisant sur son premier salon des aidants et sur la création de son premier annuaire « Aide aux aidants 28 », le CTS 28 a poursuivi cette action en 2021 et 2022, en partenariat avec le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) 28 et la Conférence des financeurs 28, tout en changeant de lieu pour aller au plus près des usagers (2021 à Vernouillet, 2022 à Châteaudun), et, en réactualisant et enrichissant son annuaire répondant bien ainsi aux objectifs 35 et 36 du PRS2.

Si l'année 2021 a été marquée par la fin de la première mandature et 2022 par le début de la seconde, ce temps n'a pas été perdu puisqu'il aura permis, comme pour d'autres CTS, de participer à une réflexion nationale sur, d'une part, la place de ceux-ci dans la démocratie en santé et, d'autre part, sur les lois fondatrices de celle-ci (lois du 2 janvier 2002 et loi du 4 mars 2002) avec notamment la participation du CTS 28 à une table ronde organisée au ministère de la Santé le 2 mars 2022.

Le CTS 28 est très présent sur le territoire et poursuivra dans ce sens dans les années à venir afin de :

- › Répondre à sa vocation d'instance de démocratie en santé par l'organisation de ses bureaux, séances plénières s'attachant à ce que débats et échanges puissent s'instaurer en son sein.
- › Participer à des projets (Ex : Projet territorial de santé mentale validé en mars 2021, recrutement du coordonnateur de PTSM), aux événements santé du département (EX : CNR santé en novembre 2022).
- › Animer le territoire en organisant des colloques ou séminaires (Ex : Groupe de travail issu de la commission santé mentale et au-delà sur les violences intrafamiliales qui débouchera début 2023 sur un colloque départemental).
- › Réfléchir (Ex : formation spécifique expression des usagers qui s'est penchée sur la notion de vulnérabilité avec préparation d'un séminaire pour 2023 sur le sujet, ainsi que sur la notion de maltraitance produisant ainsi des textes de référence pour notre instance).

CTS 36

Président : **Docteur Hervé MIGNOT**

INSTALLATION OFFICIELLE DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DE L'INDRE

Élu pour un second mandat, le docteur Hervé MIGNOT, président, ainsi que le bureau du Conseil territorial de santé de l'Indre ont souhaité conférer un caractère officiel à l'installation de cette nouvelle assemblée.

Le 18 novembre 2022, à l'hôtel du département, monsieur Stéphane BREDIN, préfet de l'Indre, monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, monsieur Marc FLEURET, président du Conseil départemental de l'Indre ont honoré de leur présence cette installation, face aux principaux acteurs de la santé du département, aux parlementaires, aux élus, aux représentants d'usagers et à la presse.

Dans son discours introductif, le docteur MIGNOT a rappelé les missions de cette instance, incitant chacun à se saisir de cet espace de dialogue et de concertation afin de répondre aux principaux enjeux de notre système de santé. Il a rappelé le rôle joué par le CTS 36 dans l'écriture du Projet territorial de santé mentale, l'attractivité médicale et paramédicale du territoire et annoncé son engagement à promouvoir la santé environnementale.

« Le Conseil territorial de santé de l'Indre est notre maison commune. Il sera ce que nous voudrions bien en faire, si chacun est convaincu que seule cette démarche de co-construction, au-delà de nos clivages, nous permettra de jouer gagnant-gagnant au service de la santé de notre territoire. Compte-tenu de nos difficultés, importantes dans ce département, n'est-ce pas notre unique choix et n'en portons-nous pas la responsabilité » ? a-t-il conclu.

Président : **Pascal OREAL**

Comme les autres, le Conseil territorial de santé d'Indre-et-Loire a retrouvé sur l'exercice 2022, une activité plus conforme à ses missions, tant sur le fond que dans sa forme.

Bien entendu, la situation territoriale de l'épidémie de COVID-19 et l'état de renouvellement de la vaccination ont fait l'objet d'un suivi documenté et d'échanges afférents.

Plus traditionnellement, les principaux travaux réalisés ont porté sur :

- › la présentation, le débat et les propositions d'évolution du zonage médecin,
- › la communication des divers dispositifs du Ségur de la santé en matière d'investissement,
- › la présentation et les débats autour des thèmes d'évaluations retenus pour le PRS 2,

- › le lancement et la présentation du nouveau dispositif « mon espace santé »,
- › la présentation de divers parcours de soins (cancer, insuffisant cardiaque, personnes âgées, personnes handicapées autistes),
- › l'engagement des premiers travaux de préparation du PRS 3.

L'exercice 2022 a particulièrement mobilisé les participants autour du renouvellement du Conseil, les évolutions législatives du nouveau CTS, son installation, et la mise en place, parfois laborieuse, du bureau et des commissions.

En effet, parallèlement à ce renouvellement, les travaux de construction et de déploiement du Programme territorial de santé mentale (PTSM) se sont poursuivis au travers d'un comité de pilotage engagé et de groupe de travail dédié à chacun des thèmes retenus, mobilisant ainsi des ressources de démocratie sanitaire doublement sollicitées par la nécessaire installation de la commission santé mentale du CTS renouvelé.

L'arrivée d'une coordinatrice en santé mentale pour accompagner la réalisation du PTSM, et le maillage de son comité de pilotage avec les membres de la commission santé mentale permettent désormais au CTS un fonctionnement conforme.

1^{er} vice-président : **Philippe Adam Rodriguez**
2^e vice-présidente : **Laure Jacques Félix**

LE CTS DE LOIR-ET-CHER FÉDÈRE AVEC L'ALLIANCE SANTÉ 41

Le Conseil territorial de santé (CTS) de Loir-et-Cher a organisé le 1^{er} juillet 2022 un séminaire de co-construction du Projet territorial de santé (PTS) sur la thématique "Fédérer, transformer, innover pour un projet territorial de santé Alliance Santé 41". Cet événement a réuni près de 100 acteurs de la santé, du social et du médico-social du département.

Le séminaire a été ouvert par M. Philippe Gouet, Président du Conseil départemental et par M. Olivier Servaire-Lorenzet, Président du CTS Loir-et-Cher. La journée a été rythmée par des ateliers sur des thématiques prioritaires pour le territoire : la prévention et la promotion de la santé, le développement et l'accompagnement des usages du numérique en santé, l'habitat inclusif, l'expérience patient, les déterminants d'installation des professions médicales et paramédicales, la scolarisation des enfants souffrant de troubles du spectre autistique et/ou de troubles du neuro-développement, l'engagement du débat citoyen en santé, la fédération des acteurs autour des priorités du plan territorial de santé mentale, et enfin l'accès à la santé pour tous ou le renoncement.

À l'issue du séminaire, neuf axes ont été retenus pour constituer les orientations stratégiques du PTS. Le CTS s'appuiera sur ces axes pour proposer des actions concrètes au travers d'un plan d'actions fédératif des acteurs de la santé baptisé "Alliance Santé 41".

Ce séminaire a été un succès car il a permis de rassembler les acteurs clés de la santé, du social et du médico-social pour définir les orientations stratégiques du CTS. Les ateliers ont été l'occasion pour les participants de partager leurs connaissances et leurs expériences, de s'informer sur les bonnes pratiques et les innovations en matière de santé, et de contribuer à l'élaboration d'un plan d'actions concret.

En conclusion, cet événement a permis de renforcer la coopération



entre les acteurs de la santé dans le département de Loir-et-Cher, de définir des orientations stratégiques ambitieuses et de proposer des actions concrètes pour améliorer la santé des habitants du territoire. Le CTS peut être fier de cette réussite et poursuivre son engagement pour une santé de qualité pour tous et que vive la démocratie sanitaire dans son département !

Présidente : **Frédérique Varin**

À la suite des années Covid, et mon élection en qualité de présidente du CTS 45, 2022 s'est annoncée riche de projets dans un contexte de raréfaction des ressources médicales et paramédicales.

En effet, la feuille de route du CTS 45 pour les 5 prochaines années témoigne de la pugnacité des acteurs et des professionnels de la santé du territoire à se mobiliser pour permettre et accroître l'accès aux soins à sa population :

- › suivi de l'universitarisation du centre hospitalier d'Orléans et création de la faculté de médecine à Orléans,
- › accompagnement des projets relatifs à l'amélioration de l'accès aux soins : accompagnement du développement des délégations de tâches entre professionnels de santé, soutenir les formations et le recrutement des

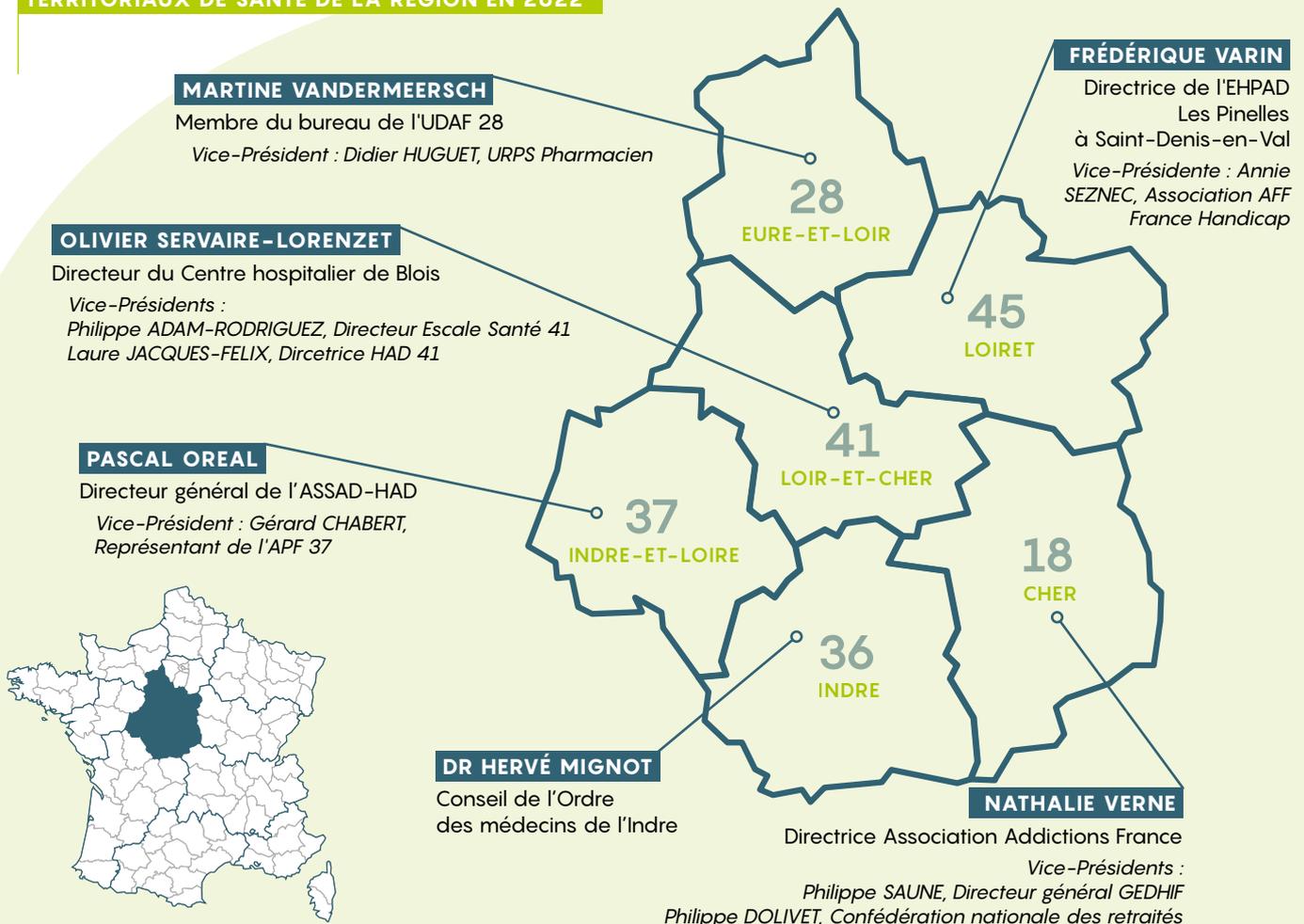
Infirmiers (ères) en pratique avancée (IPA) ainsi que le recrutement d'assistants médicaux,

- › renforcement de la couverture du département par les CPTS,
- › permettre une meilleure accessibilité des personnes en situation de handicap aux centres et Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP),
- › accompagnement de la bientraitance dans les institutions et services médico-sociaux,
- › santé mentale : développer la prévention (faire connaître et étendre

les formations aux premiers secours en santé mentale, construction d'un guide d'informations destiné aux élus pour aider et orienter les personnes en souffrance psychique), poursuivre les objectifs du Projet régional de santé deuxième génération (PSR 2) et participer activement aux travaux du PRS 2023-2028.

L'ensemble de ces travaux sont et seront portés par le CTS, la commission spécialisée en santé mentale et la commission expression des usagers qui sont force d'initiatives dans l'avancée des projets et des objectifs du CTS.

LES PRÉSIDENTS DES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ DE LA RÉGION EN 2022



08 QUELQUES EXEMPLES D'AXES STRATÉGIQUES DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE

AXE STRATÉGIQUE TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME-TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT (TSA-TND) DE LA CRSA

Malgré un cadrage très important imposé par la stratégie nationale autisme au sein des TND, il importe que la CRSA Centre-Val de Loire puisse apporter ses expertises et compétences pour améliorer la mise en œuvre, en région, du déploiement de cette stratégie, en insistant sur les points qui lui paraissent essentiels au travers des instances et de groupes de travail.

Parmi 5 des actions proposées lors du séminaire du 4 mars 2022, 4 sont d'ores et déjà sur les rails :

01 REMETTRE EN PLACE UN COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL DE L'AUTISME (CTRA) ET LE RENDRE OPÉRATIONNEL DE NOUVEAU POUR EN REFAIRE UN LIEU D'ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS TERRAINS ET LA CRSA

Les travaux du PRS 3 ont impacté cette action en 2022 mais la volonté de l'ARS Centre-Val de Loire et des acteurs de terrains est là et, dès début 2023, cette organisation sera revue dans le sens annoncé avec la mise en place d'un groupe de travail proposant une gouvernance redéfinie du CTRA.

02 CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL AU SEIN DE LA CSDU SUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

Dès le mois de mai 2022, ce groupe de travail a été créé en y associant la commission spécialisée organisation médico-sociale : 2 réunions très suivies en 2022 où les inégalités territoriales ont été pointées avec notamment la présentation des dispositifs DAME et DAR. Le rendez-vous est pris pour 2023. Le groupe de travail continue et sera en mesure d'apporter une contribution aux travaux du PRS3.

03 ACCENTUER LA FORMATION

DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA PRISE EN CHARGE/ ACCOMPAGNEMENT AUX SPÉCIFICITÉS TSA-TND

Le projet **START (Service territorial d'accès aux ressources transdisciplinaires)** qui propose, au travers d'une formation, de polir les limites identifiées dans l'approche catégorielle (trop exclusive dans la gestion des troubles du neuro-développement) sans toutefois gommer la spécificité de chaque trouble, dont l'autisme fait partie, sera déployé en région Centre-Val de Loire dès 2023 avec notre participation au sein du COPIL.

04 DÉVELOPPER L'OFFRE DE SANTÉ EN FAVEUR DES PERSONNES TSA-TND

Cet axe n'est pour le moment travaillé que dans sa partie développement d'une meilleure culture de l'accès aux soins qui en 2022 s'est illustré par :

- › un colloque soutenu par la CRSA le 7 septembre 2022 en présence du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire et de 165 personnes (professionnels et familles) avec la possibilité de participer en visio (l'enregistrement est toujours disponible).
- › participation au groupe de travail PRS 2023-2028 offre de soins personnes handicapées (PH) et une contribution afin d'améliorer les propositions,
- › la promotion de cet axe au sein des commissions spécialisées de la CRSA et notamment la commission spécialisée organisation médico-sociale et la commission spécialisée droit des usagers.

Pilote de l'axe stratégique TSA-TND :
Martine Vandermeersch

AXE 3 DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE : NOUVELLE GOUVERNANCE

La CRSA Centre-Val de Loire se dote d'une politique de communication pour mieux fédérer, transformer et innover.

En 2022, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) du Centre-Val de Loire a mis en place un groupe de travail communication pour renforcer sa visibilité et son efficacité dans l'exercice de ses missions de démocratie sanitaire. Cette initiative a été inspirée par l'axe 3 « Nouvelle gouvernance » de la feuille de route régionale adoptée le 4 mars 2022 par l'instance, qui avait mis en avant la nécessité de rendre plus lisible et visible l'action de la CRSA pour mieux fédérer, transformer et innover.

Le groupe communication de la CRSA a pour mission d'élaborer un plan de communication qui vise à définir des cibles précises, des messages pertinents et des actions concrètes pour atteindre des objectifs clairs. Pour cela, le groupe a réuni des membres de la CRSA représentant des acteurs divers de la santé et de l'autonomie (France Assos Santé, APF 37, Conseils territoriaux de santé (CTS), professionnels de santé libéraux, Mutualité Française Centre-Val de Loire, France Nature Environnement Centre-Val de Loire, Dispositifs d'appui à la coordination (DAC), représentants Nexem, CFTC, collectivités territoriales, établissements de santé ou médico-sociaux). Cette diversité de représentations permet une approche plurisectorielle et une vision globale des enjeux de communication pour la CRSA.

Les actions proposées par le groupe de travail communication sont déjà nombreuses et variées. Parmi les plus significatives, on peut citer la création d'un site internet,

d'une plaquette d'information institutionnelle, l'organisation d'États généraux de la santé sur des thématiques précises, des conférences et débats départementaux sur des sujets choisis en partenariat avec des institutions de la région, l'animation des réseaux sociaux, la déclinaison du plan communication CRSA pour les CTS, ainsi que la création de tutoriels ou de vidéos courtes pour expliquer le fonctionnement de chaque instance de la CRSA.

Les membres du groupe communication de la CRSA devront prioriser ces actions en 2023, une fois validées par la commission permanente, afin de pouvoir structurer l'écriture de fiches actions pour chacune d'elles. Cette priorisation engagera un travail pluriannuel pour assurer une communication régulière et efficace de la CRSA en Centre-Val de Loire.

En conclusion, la création du groupe communication a permis de donner une nouvelle impulsion à la communication de cette instance de démocratie sanitaire en Centre-Val de Loire, et porte l'ambition de permettre de mieux faire connaître la CRSA et ses missions auprès des acteurs de santé et des citoyens de la région pour mieux fédérer, transformer et innover.

Pilote de l'action communication
de la CRSA Centre-Val de Loire :
Philippe Adam Rodriguez



**Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie**

SECRÉTARIAT DE LA CRSA

ARS CENTRE-VAL DE LOIRE

Cité Coligny - 131 rue du Faubourg Bannier
BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1

ars-cvl-crsa@ars.sante.fr